

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 JUIN 2021

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 27 mai 2021, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Treny le 7 juin 2021 à 18 h 30

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 mai 2021
2. Modifications budgétaires
3. Achat maison de Mr GAI
4. Demande de subvention pour les routes communales
5. Poursuite aménagement du bourg
6. Elagage des routes communales et intercommunales

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 18 h 30

Etaient présents :

- BECUWE Rudy
- CHABANNIER Matthieu
- CHATEAU Fabrice
- COUSSY Kevin
- EDWARDS Stewart
- FONT Lydia
- FREDOU Marie-France-
- SZUBERT Rita
- VEDRENNE Grégory
- VILLECHALANE Jean Pierre

Corentin POUGET est absent et donne procuration à Marie-France FREDOU.

Les votes se déroulent donc sur 11 voix, avec majorité à 6 voix.

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

1. Approbation du compte-rendu du 3 mai 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modifications budgétaires

Le Maire passe la parole à Amélie CHEPEAU pour donner des explications concernant les modifications budgétaires (titre de 2020 à annuler en fonctionnement et augmentation de crédit pour la voirie 2021 en investissement)

- Fonctionnement :

022 dépenses imprévues -750€

673 titres annulés +750€.

- Investissement :

2151 réseaux de voirie +4 410€ 21578 matériel et outillage de voirie -4410€.

Ces modifications **sont approuvées à l'unanimité.**

3. Achat maison de Mr GAI

La maison située dans le bourg, propriété de Monsieur Alain GAI, est à vendre. C'est une maison à 2 niveaux avec un atelier et un passage vers le jardin du Presbytère. L'actuel propriétaire en demande un prix raisonnable et la Municipalité souhaite réaménager l'habitation et l'atelier.

Pour le financement de l'achat et de la réfection, des subventions peuvent être demandées et accordées par l'État, la Région, le Département et des aides peuvent être apportées par la Communauté de Communes.

Les remboursements des emprunts à contracter pourront être équilibrés par les loyers perçus par les futurs locataires. Une agence sera identifiée pour étudier la faisabilité du projet.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour l'étude de faisabilité et l'achat du bâtiment.

Il est procédé au vote. **8 votes pour et 2 abstentions.**

L'avis favorable est donné pour le projet d'achat de la maison de Mr GAI.

4. Demande de subvention pour les routes communales

Il est demandé à l'Assemblée de donner son accord pour les demandes de subventions au Département pour le programme de rénovation des routes communales 2021.

L'avis favorable pour cette demande de subvention est donné à l'unanimité par l'Assemblée

5. Poursuite aménagement du bourg

Une paysagiste, recommandée par le Directeur du Parc, est venue visiter le Bourg d'Abjat et a proposé ses services pour apporter son aide à l'embellissement de la commune. Ses propositions et ses tarifs doivent être transmis pour l'automne. Cependant l'aide d'un architecte semble également nécessaire pour se pencher sur les projets d'édifices complémentaires sur la place des Marronniers. Il est proposé d'avoir à nouveau recours à la Société A2I avec qui la commune a déjà travaillé et qui avait donné toute satisfaction. La société sera contactée pour faire des propositions avec tarifs.

L'avis favorable pour solliciter A2I est donné à l'unanimité par l'Assemblée.

6. Élagage des routes communales et intercommunales

L'élagage des branches des arbres surplombant les routes communales et intercommunales sont normalement à la charge des propriétaires des terrains concernés.

L'élagage permet d'augmenter la durée de vie des routes en favorisant l'assèchement du bitume.

Or, dans les communes avoisinantes, cet élagage est effectué et pris en charge par les Mairies. Le bois peut être récupéré par les propriétaires.

Une information devra être faite vers les riverains avant que ces travaux aient lieu.

Une commission devra passer sur tout le ban communal afin de déterminer les priorités.

Il est demandé l'avis du Conseil Municipal afin de prévoir chaque année un budget dédié à ces travaux. Il est procédé au vote.

L'avis favorable pour inscrire cette dépense supplémentaire est donné à l'unanimité par l'Assemblée.

La séance est levée à 19 h 50